

ALLIANCE DE DREUX BASKET
32, rue de Mondétour
28500 TREON

Site internet : <https://www.alliancedreuxbasket.fr/>



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale extraordinaire de notre association se tiendra le 26 juin 2022 à 10 heures, à l'Espace Paul Bert.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

1. Emargement de la liste des présents et vérification des mandats ;
2. Mot du Président, Approbation du rapport moral et d'orientation;
3. Approbation du P.V. de l'assemblée 2021
4. Approbation du rapport de la commission technique et sportive présenté par Stefan Langrée;
5. Approbation du rapport de la commission d'arbitrage et otm par Line ;
6. Approbation du rapport de l'Ecole de Basket présenté par Julien Omnes ;
7. Approbation du rapport de la section Handisport par Marc Coltel
8. Approbation du rapport financier présenté par le président;
9. Approbation des comptes et du quitus de gestion présenté par le trésorier Chafèque Jawhara ;
10. Approbation du montant des adhésions pour la saison 2022/2023 ;
11. Modification de l'article 3 des statuts relatif au siège social ;
12. Discours des personnalités ;
13. Questions diverses ;
14. Récompenses ;
15. Clôture de l'assemblée par le Président.

Je vous rappelle que, le 25 mai 2022, conformément à l'article 14 des statuts, l'assemblée générale a fait l'objet d'une première convocation pour le 10 juin 2022 à 19h.

Lors de cette première assemblée, le quorum prévu à l'article 14 des statuts n'a pas été atteint. L'assemblée générale est donc de nouveau convoquée avec le même ordre du jour.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément aux articles 14 et 11 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu des articles 14 et 11-1 des statuts.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Dreux, le 10 juin 2022

Le Président,



Pascal DURON
Président
presidentdreuxbasket28@gmail.com
0610955982